

PARLEMENT WALLON

SESSION 2006-2007

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Voir CRAC N° 108 (2006-2007)

Séance publique de Commission *

**Commission de l'Environnement, des Ressources naturelles,
du Tourisme, de la Ruralité et de la Politique agricole**

Mardi 15 mai 2007

SOMMAIRE

<i>Questions orales</i>	4
<i>Question orale de M. Dehu à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'édification d'un immeuble à appartements sur un ancien dépôt de carburant»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Dehu, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	4
<i>Question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la labellisation des produits wallons»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Fassiaux-Looten, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	7
<i>Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les normes environnementales encadrant les activités funéraires»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	9
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la coopération entre l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE) et les institutions de la Région wallonne»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Stoffels, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	11
<i>Question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évaluation du projet «Wallo'net» au premier trimestre 2007»</i>	
Orateurs: M. le Président, M. Fontaine, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	12
<i>Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'état des réserves en eau souterraine de la Région wallonne»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	15
<i>Question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les suites de l'Assemblée mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau»</i>	
Orateurs: M. le Président, Mme Tillieux, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	16

<i>Interpellations</i>	18
<i>Interpellation de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'état des fleuves et rivières de Wallonie»</i>	
<i>Interpellation de M. Meureau à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'état et l'entretien des rivières wallonnes»</i>	
Orateurs : M. le Président, MM. Fontaine, Pire, Meureau, M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme	18
<i>Liste des abréviations courantes</i>	24

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DES RESSOURCES NATURELLES,
DU TOURISME, DE LA RURALITÉ ET DE LA POLITIQUE AGRICOLE

Présidence de M. Robert MEUREAU, Président.

La séance faisant l'objet d'un compte rendu intégral commence à 11 heures 20 minutes.

QUESTIONS ORALES

M. le Président. – Nous abordons à présent les questions orales inscrites à l'ordre du jour.

La question orale de M. Dardenne à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «les chablis en Région wallonne», est transformée en question écrite.

**QUESTION ORALE
DE M. DEHU À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉDIFICATION D'UN IMMEUBLE
À APPARTEMENTS
SUR UN ANCIEN DÉPÔT DE CARBURANT»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dehu à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'édification d'un immeuble à appartements sur un ancien dépôt de carburant».

La parole est à M. Dehu pour poser sa question.

M. Dehu (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, voici une question sur un bâtiment qui est en projet de construction dans ma commune. Il s'agit d'un bâtiment sis faubourg de Bruxelles, en plein centre de la ville.

Évidemment, comme tout promoteur, au nom de la rentabilité, on essaie d'abord sur le plan urbanistique d'exagérer les gabarits, mais cela concerne l'urbanisme et je n'aborderai pas cette problématique-là, ici.

Par contre, sur le plan environnemental, quelques questions se posent puisqu'à cet emplacement-là, existe un bâtiment qui était destiné à la gestion du fuel et autres.

Donc, je vais me permettre, Monsieur le Ministre, de vous poser quelques questions à ce propos puisqu'il s'agit, ici, après d'interminables tergiversations, d'une cinquième demande du permis de bâtir. L'enquête publique vient de se clôturer, elle concerne donc un

projet similaire aux deux précédents, déjà refusés par M. le Ministre et le fonctionnaire délégué, notamment en ce qui concerne le gabarit trop important.

Depuis quelque temps ce contentieux s'est aggravé par la confirmation d'une pollution des sols par hydrocarbures.

En effet, un permis d'exploiter, provenant de la Députation permanente du 1^{er} juillet 1971 a autorisé un dépôt de 2.500 litres de pétrole lampant, 10.000 litres de pétrole pour tracteurs, 5.000 litres de pétrole super, 40.000 litres gasoil de chauffage et 20.000 litres de fuel léger en 8 réservoirs, tout cela enfoui dans le sol.

La crainte des riverains est de voir cet immeuble se construire sur cette parcelle, sans prendre les mesures élémentaires de dépollution du site, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses comme cela s'est passé récemment dans d'autres communes, d'ailleurs, du Brabant wallon.

Avec ces 8 citernes pouvant contenir 77.500 litres d'hydrocarbures, ce dépôt pouvait à notre avis relever d'un dépôt de Classe 1. Il semblerait que ces citernes n'aient jamais été neutralisées.

Quelles pourraient en être les conséquences réelles pour l'environnement? Toutes les dispositions pour enlever les citernes, y compris au fond du terrain, seront-elles prises?

Quelle garantie peut-on avoir que toutes les terres polluées seront embarquées, des prélèvements de sols seront-ils aussi effectués sur les parcelles voisines?

Enfin, des possibilités d'écoulement d'hydrocarbures vers le bras de la Thines, situé vraiment à proximité, ont-elles été réellement envisagées?

Au-delà de ces trois questions, Monsieur le Ministre, je voudrais aussi vous faire part d'un document dont je vais vous donner copie, qui n'a pas été transmis au dossier, mais qui est quand même intéressant à connaître: l'Office wallon des déchets a émis un avis favorable sans conditions pour ce projet et l'a délivré à la Commune de Nivelles.

Nous pensons, parce qu'il n'en est pas fait mention dans ce document, qu'il s'agit tout simplement des déchets de construction, suite à la démolition du bâtiment

existant et ne concerne en aucun cas les hydrocarbures contenus dans le sol dont je viens de vous faire part.

Nous sommes évidemment inquiets parce que quand nous interrogeons le Collège, ils disent qu'ils sont tranquilles et qu'ils ont l'autorisation de la Région wallonne. Mais cette dernière ne fait, je le répète, aucunement part des problèmes d'hydrocarbures, mais bien de déchets de démolition du bâtiment.

Donc, voilà, Monsieur le Ministre, la situation à propos de ce permis qui nous inquiète beaucoup.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, je suis bien sûr d'accord avec vous quand vous déclarez que nous devons être très vigilants en matière d'octroi de permis pour des projets immobiliers, quels qu'ils soient.

Le cas de Basse-Wavre étant, sans doute, un cas particulièrement illustratif en la matière. C'est d'ailleurs encore davantage vrai dans les régions où la pression foncière est importante. À Wavre, le Bourgmestre a oublié que certains terrains ont une histoire qui est d'ailleurs parfois fort attachée à la gestion de la ville elle-même.

Suite à ce qui s'est passé à Basse-Wavre, j'ai personnellement donné instruction à la DGRNE de prendre toutes les mesures nécessaires pour que tous les anciens sites d'enfouissement de déchets, ainsi que leurs abords immédiats, soient dorénavant systématiquement reconnus *a priori* comme zone non constructible, sauf après vérification de leur complète réhabilitation.

À ma demande et par souci de cohérence et d'efficacité, mon collègue, le Ministre Antoine, a donné des instructions similaires à la DGATLP qui relève, comme vous le savez, de son autorité.

Ces mesures entraînent évidemment la mise en application de nouvelles dispositions concrètes, dont la définition doit être réalisée conjointement par ces deux administrations en parfaite coordination. À l'évidence, les communes doivent idéalement également en être averties.

Au-delà de ce préambule, il importe de faire remarquer que le cas que vous évoquez est un cas différent. Le terrain incriminé n'est en effet pas une ancienne décharge, mais un terrain urbain sur lequel se trouvait un grossiste en carburant. Cela s'apparente donc à un ancien site d'activité économique désaffecté.

Comme vous le savez certainement, la gestion de ces anciens sites a été confiée à la SPAQuE.

Au 30 octobre 2005, l'inventaire établi par la SPAQuE dans le cadre de cette mission renfermait les coordonnées de 3.526 sites de ce type dans notre Région. Vous pouvez d'ailleurs le consulter librement dans la banque de données du site Internet de Walsol ou sur le site Internet de la SPAQuE, sites qui sont mis à jour.

Cet inventaire évolue. Je l'ai toujours dit, il y a une espèce de hit-parade qui évolue en fonction de l'évolution des pollutions. En effet, une pollution n'est pas définitive, elle peut évoluer suite à l'apparition de gaz ou d'autres éléments. Ce site Internet est régulièrement complété par de nouveaux sites, au fur et à mesure que des nouvelles informations sont recueillies.

À l'époque de l'instruction du dossier de demande de permis de bâtir, le site dont on parle ne figurait pas encore dans l'inventaire de la SPAQuE. Rien de plus compréhensible, d'ailleurs puisque, d'après les informations dont je dispose, il n'aurait été désaffecté que depuis seulement trois ans.

C'est à la suite de la publicité faite autour de ce projet immobilier que la SPAQuE a pu être mise en courant de son existence. Depuis lors, elle a en conséquence pris les dispositions nécessaires pour l'ajouter dans sa banque de données. Le premier constat est donc celui-là : ce site ne figurait pas, à l'époque, dans l'inventaire de la SPAQuE.

Deuxième constat. Après enquête auprès de l'Administration, le site ne faisait l'objet d'aucun dossier d'assainissement introduit auprès de l'Office wallon des Déchets.

Troisième constat, enfin, lorsque la Ville de Nivelles a sollicité l'avis de l'Office, elle ne lui a transmis ni notice, ni étude d'incidences. Bref, vous admettez certainement comme moi qu'il était impossible, dans ces conditions, à l'Administration d'être au courant de ce problème et d'adapter son avis en conséquence.

En ce qui me concerne, dès que j'ai été saisi du problème par le Comité de riverains qui s'est mobilisé dans ce dossier, j'ai demandé à la DPE de se rendre sur place pour enquêter sur cette situation.

Le 22 mars dernier, un agent de la Police de l'Environnement s'est donc bien rendu sur le site afin de vérifier les doléances, critiques et remarques du Comité de riverains se plaignant notamment d'odeur de mazout et de la présence d'eau stagnante, contaminée par du mazout. La visite s'est déroulée en compagnie de la conseillère en environnement de la Commune de Nivelles et du gérant de la société Promodec, propriétaire du site et promoteur du projet immobilier incriminé. Aucune trace de mazout n'a été décelée sur le terrain ce jour-là. Je précise bien ce jour-là.

Le Comité de riverains a également fait part de son inquiétude à propos des travaux futurs qui devraient

déboucher sur l'enlèvement des réservoirs. Ce comité demande à avoir la garantie – c'est bien légitime – que toutes les mesures en matière de protection et de dépollution de la parcelle seront prises lorsque les travaux débiteront.

En conséquence, la Police de l'environnement a demandé par courrier, le 7 mai dernier, à M. le Bourgmestre de Nivelles d'informer l'auteur du projet des mesures qu'il s'agirait de prendre à titre de précaution.

D'après les informations transmises par la DPE, l'acte d'achat du terrain par la sprl Promodec mentionne, en son point 1, que l'acquéreur déclare spécifiquement qu'il fait son affaire personnelle de l'assainissement de ces citernes à mazout enfouies dans le sol ou de leur enlèvement sans aucun recours contre le vendeur. C'est on ne peut plus clair.

La DPE a donc demandé au propriétaire des lieux de faire vérifier que les réservoirs incriminés sont nettoyés et de faire réaliser une étude indicative de l'état du sol et du sous-sol à l'emplacement des réservoirs, après enlèvement évidemment de ces derniers.

Cette étude doit être réalisée par un organisme agréé en Région wallonne. C'est dans le cadre de cette étude que devront être effectués tous les forages et les diverses analyses d'eau et de sol, nécessaires pour pouvoir statuer sur l'état réel de pollution du site.

En fonction des conclusions de cette étude, des mesures d'assainissement pourront être imposées de manière à définir et à fournir les indispensables garanties environnementales et sanitaires que vous réclamez, à juste titre.

J'insiste sur le fait que le cas échéant, ces mesures devront alors être mises en place de toute façon, que le projet immobilier se réalise ou ne se réalise pas.

À la mi-avril, la Police de l'Environnement a, par ailleurs, contacté la veuve de l'ancien exploitant de l'établissement qui se trouvait au 11, Faubourg de Bruxelles; celle-ci a certifié que les réservoirs se trouvant sur le site ont tous été vidés et nettoyés. Elle signale qu'elle ne parvient pas à mettre la main sur les documents l'attestant.

Elle déclare, par ailleurs, qu'elle n'a jamais eu de problème précédemment avec les riverains, avant de décider de vendre le bien, c'est-à-dire il y a environ trois ans.

La Police de l'Environnement relève également que l'exploitation de cet établissement de grossiste en carburant était en activité depuis 1971, date à laquelle le permis d'exploiter aurait été délivré, sans qu'il ait été possible d'en obtenir une copie et qu'elle n'ait soulevé aucun questionnement quant à une pollution

potentielle du site avant février de cette année, alors que l'exploitant avait cessé ses activités depuis deux ans.

Il semble que c'est seulement depuis que le projet de construction d'un immeuble à appartements a vu le jour, que les riverains se sont largement mobilisés ou plus largement mobilisés et ont commencé à faire part de leurs craintes quant aux risques importants de pollution inhérents au type d'activité qui s'était déroulé pendant des années sur le site.

Pour conclure, permettez-moi de mettre l'accent sur les responsabilités que porte la commune dans ce dossier, en tant qu'autorité compétente en première instance pour la délivrance du permis de bâtir.

Pour être très clair, il ne m'appartient évidemment pas d'interférer dans une matière qui ne dépend pas directement de ma compétence, en l'occurrence, celle de mon Collègue, André Antoine, qui est compétent pour les permis d'urbanisme.

Il convient cependant de préciser que si dans le cadre de la procédure de délivrance du permis, certaines instances régionales sont appelées à émettre leur avis sur un projet, lequel a fait l'objet d'un rapport de synthèse rédigé par le fonctionnaire technique et/ou délégué, ces avis et ce rapport de synthèse ne visent nullement l'autorité compétente, seulement tenue de préciser les motifs pour lesquels elle s'en écarte, le cas échéant. C'est l'article 93, § 1^{er} du décret du 11 mars 1999 dont on parlait encore tout à l'heure.

Dans le cas du permis de bâtir qui nous occupe, la compétence du collègue des Bourgmestre et Échevins n'est donc nullement liée aux avis remis par l'Administration.

Par ailleurs, l'article 69 du Premier livre, Partie V du Code de l'Environnement, relatif à l'évaluation des incidences sur l'environnement, dispose : *«L'autorité compétente apprécie les incidences du projet en prenant en considération l'étude d'incidences sur l'environnement ou la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement; les avis recueillis dans le cadre de la procédure en autorisation ainsi que toute information qu'elle juge utile.»*

En l'espèce, eu égard à la connaissance qu'à la commune de l'ancienne activité exercée sur le site et des inquiétudes exprimées par les riverains, il lui appartient de prendre tous ces éléments en considération, dans l'exercice de sa compétence, au-delà des avis du rapport de synthèse émis par l'administration.

C'est donc clairement d'abord à la commune qu'il importe d'imposer toutes les mesures nécessaires pour garantir que le projet ne pourra être réalisé que dans les conditions sanitaires et environnementales irréprochables pour ses éventuels futurs habitants.

J'ajouterais encore qu'une telle situation ne se serait pas présentée s'il s'agissait d'une station-service puisque la fermeture est précisément réglementée, accompagnée d'un plan d'assainissement et d'un financement de la part de la Région et du Fonds Bofas. On a parlé il y a quinze jours dans cette Commission de l'élargissement de ce fonds aux agriculteurs qui avaient, pour certains, des citernes ou des petites stations-service et aussi aux livreurs de mazout ou les grossistes, afin que ce fonds soit alimenté suffisamment pour tous ces grossistes ou autres petits livreurs qui se retrouvent parfois en difficulté pour la dépollution de leur site.

On doit pouvoir accompagner, très largement dans le cadre du Fonds Bofas, ces petites stations-service qui ont fermé.

Ce sera pour l'avenir, mais j'y tiens particulièrement afin qu'on puisse rencontrer ce type de problème dont vous parlez.

Ce dossier montre clairement qu'on doit arrêter de se voiler la face. La commune, en première instance, a des informations et connaissance aussi, mieux que n'importe qui souvent, de la réalité d'un terrain. L'Administration fait son job aussi, mais en fonction de ce qu'elle a pu obtenir comme informations. En l'occurrence, et je vous le dis très clairement au travers de la chronologie de l'ensemble des faits, l'Administration n'avait reçu ni notice, ni étude d'incidences lorsque la Ville a sollicité l'avis de l'Office. Ce n'est que par après qu'il y a eu toute une série d'éléments.

Il y a encore moyen, en faisant preuve de beaucoup de compétence et aussi d'autorité, de régler ce dossier.

M. le Président. – M. Dehu, vous avez la parole.

M. Dehu (PS). – Monsieur le Ministre, puis-je avoir une copie de la réponse écrite ? Merci beaucoup.

Vous l'avez dit vous-même dans votre intervention, la SPAQuE n'était pas au courant de ce dossier. Un document a été délivré par l'Office wallon des Déchets, mais il faisait plutôt référence aux déchets de démolition plutôt qu'aux hydrocarbures. Un rapport ou un avis de la SPAQuE est-il nécessaire à la délivrance d'un permis pour ce genre de dossier ou pas ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – J'ai demandé qu'on puisse avoir une harmonisation et une transmission des informations entre les différentes administrations, entre la DGRNE et la DGATLP, ce qui est fait, mais aussi en ce qui concerne les informations de la SPAQuE pour que tout cela soit coordonné. Bref, qu'une information qui se trouve à un endroit se trouve aussi dans les autres endroits. Clairement, l'Office

wallon des Déchets doit immédiatement pouvoir avoir accès à l'ensemble des éléments qui se retrouvent à la SPAQuE pour donner un avis.

M. Dehu (PS). – L'avis de la SPAQuE est-il obligatoire ?

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – L'Administration va se reposer notamment sur l'avis de la SPAQuE et le fonctionnaire tiendra compte de ces éléments-là pour remettre son avis.

M. Dehu (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

QUESTION ORALE

DE Mme FASSIAUX-LOOTEN À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR

«LA LABELLISATION DES PRODUITS WALLONS»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Fassiaux-Looten à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la labellisation des produits wallons».

La parole est à Mme Fassiaux-Looten pour poser sa question.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la promotion des produits wallons est une des thématiques, sans doute des plus fréquentes, abordée dans notre Commission et c'est souvent pour nous l'occasion de faire le point sur un des chantiers très importants de cette législature.

Récemment, j'ai consulté une étude du CRIOC relative à la labellisation des produits. Dans cette étude, le Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs explique, et ce n'est sans doute pas une surprise, que les consommateurs ont beaucoup de mal à se retrouver dans toute une multitude de labels et d'appellations. Par exemple : les produits Bio, AOP, les IGP, les AOC, etc., qui sont généralement d'ailleurs indiqués en sigle.

Le problème n'est pas tant le nombre de labels qui existent, mais le fait que les consommateurs ont évidemment beaucoup de difficultés à identifier non seulement leur signification mais en quoi les produits désignés par ces sigles ont en fait une plus-value.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous faire part de l'état d'avancement des travaux du Gouvernement sur la réorientation de la politique de promotion des produits wallons ?

Il me semble qu'une réglementation stricte, contrôlée, mais surtout efficace est nécessaire pour garantir au consommateur un produit de meilleure qualité. Il s'agit aussi de proposer aux producteurs des débouchés rentables et une meilleure identification de leurs produits.

Une législation stricte pour l'utilisation de ces signes de qualité mérite certainement d'être développée et ne peut se limiter à la promotion, soit d'une recette traditionnelle, soit d'une localisation géographique.

Cette législation doit permettre de définir des normes strictes dans un cahier de charges qui intègre les attentes des consommateurs que ce soit en termes de qualité de production, mais aussi d'environnement.

Monsieur le Ministre, nous espérons vraiment que le Gouvernement va nous proposer une stratégie globale qui rencontrera tant les attentes des consommateurs que celles des producteurs.

C'est un moyen certain de valoriser notre économie rurale. Les produits wallons bénéficient certes d'une bonne image, je pense notamment aux produits de ma région que vous connaissez, et développer une stratégie cohérente, c'est aussi offrir une vitrine de la Région wallonne. Pour le producteur et les consommateurs, c'est évidemment du gagnant/gagnant.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Madame la Députée, j'ai eu l'occasion de lire l'ensemble de votre intervention hier. Je peux vous rejoindre sur un point – je l'ai déjà dit à plusieurs reprises ici – c'est-à-dire le nombre pléthorique de marques diverses et de labels qui existent. Trop d'informations en la matière nuisent certainement à la bonne information, d'autant plus que cette information n'est pas toujours vérifiée et encore moins certifiée officiellement.

Rappelons d'abord ici que la réglementation européenne via le règlement 510 - 2006 du Conseil du 20 mars 2006 et le règlement 1898 de la Commission du 14 décembre 2006 précise que pour les produits alimentaires, à l'exception des vins et des spiritueux – on a eu une discussion d'ailleurs sur cet élément-là pour savoir pourquoi on a fait cette exception et quels sont les lobbies qui ont été exercés pour y arriver – seules les appellations d'origine protégée et les inscriptions géographiques protégées (AOP et IGP) sont des labels qui peuvent faire le lien de cause à effet entre une origine et la qualité d'un produit.

Aux yeux, donc, de la Commission européenne, il n'existe que ces labels AOP et IGP ainsi que le label Bio. Ils obéissent à des règlements européens précis et ce, pour l'ensemble de l'Union européenne.

À côté de tous ces labels, on a vu fleurir des marques qui obéissent à des cahiers de charges et sont d'initiative privée ou d'initiative publique. Les marques privées – on peut prendre des exemples comme le Pays d'Aubel, les Reflets de France, Chimay, etc. – relèvent de la liberté d'initiative commerciale et sont soumises au droit commercial.

Il existe au Bureau des Marques du Benelux pas moins de 140 dénominations Ardennes, y compris d'ailleurs pour des produits fabriqués en Flandre ou aux Pays-Bas. Toutefois, le beurre d'Ardenne et le jambon d'Ardenne sont respectivement, comme vous le savez, AOP et IGP. Ce sont les seuls, beurre et jambon, qui peuvent porter ce label.

Par analogie avec ces marques privées, Eqwalis est une marque collective supportée par la Région. Comme pour les marques privées, cette marque ne peut faire explicitement référence à la qualité des produits, simplement parce qu'ils seraient wallons.

Par contre, il faut saisir toute la nuance : Eqwalis veut affirmer qu'il existe dans les produits wallons, des produits de qualité que la marque collective met en avant.

La Région wallonne a reconnu une série de produits de qualité différenciée, a donné sa caution à des cahiers de charges spécifiques, donnant accès à une majoration des aides aux investissements pour la production de qualité différenciée. Ce sont ces produits qui peuvent bénéficier de cette marque Eqwalis.

Afin de mettre de l'ordre dans la reconnaissance de la qualité différenciée, j'ai demandé qu'on réalise un travail de réflexion et puis d'action pour prévoir une seule procédure qui permettra l'accès à la fois aux aides, aux investissements et aux campagnes de promotion spécifique, à la prise en charge des frais de certification, etc.

J'arriverai peut-être à avoir une et une seule procédure avec l'ensemble et plus cette panoplie de mesures.

Une seule procédure avec tous les éléments qui s'y rattachent est l'objectif qu'on doit atteindre pour simplifier les choses pour le producteur mais aussi pour le consommateur.

Quels sont les cinq critères finalement que je retiendrai pour avoir une réglementation wallonne conforme aux critères européens :

- le cahier des charges qui doit évidemment exister ;
- la différenciation de la production standard, soit par le mode de production, soit par une qualité intrinsèque pour le définir ;

- l'ouverture à tous les producteurs, que cela ne soit pas réservé à quelques-uns ;
- l'organisme de contrôle indépendant ;
- et l'existence d'un marché potentiel.

Je termine par celui-là et j'aurais pu commencer par celui-là : s'il n'y a pas de marché, cela ne sert à rien de commencer à créer des produits, à vouloir de la qualité différenciée pour faire de la qualité différenciée et puis, que les gens se retrouvent de toute façon sans débouchés et alors, une fois que les aides publiques sont terminées, l'existence du produit voit sa fin le jour même.

Des critères supplémentaires devraient être exigés pour accompagner l'ensemble : le caractère familial de l'agriculture, certainement doit intervenir, des exploitations, le lien au sol – j'y tiens beaucoup. Bref, c'est le contenu environnemental aussi d'un produit puisque quand on achète un produit, on achète un mode de production, une qualité de production, mais au sens large.

Les produits qui répondront à cette réglementation en préparation bénéficieront d'une reconnaissance par la Région d'une qualité différenciée à inscrire éventuellement sous une marque collective et unique.

Voilà ce que je puis vous dire. On aura de toute façon cette discussion à nouveau dans les prochaines semaines – sans doute dans les prochains mois malheureusement – sur l'ensemble de la promotion, via les modifications du décret de l'APAQ-W qui devront entrer en vigueur très rapidement.

M. le Président. – Madame Fassiaux, vous avez la parole.

Mme Fassiaux-Looten (PS). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour cette réponse. Je crois qu'il y a une obligation d'harmonisation entre les trois partenaires que sont les producteurs, les consommateurs et le législateur.

S'il n'y a pas d'harmonisation entre ces trois partenaires, on se trouve devant – vous l'avez dit – un nombre vraiment pléthorique de labels qui foisonnent, qui vivent, qui meurent, qui sont plus ou moins correctement accordés ou pas.

Je suis évidemment attentive à cette procédure qu'il faut absolument mettre en place. Qu'il soit, une fois pour toutes, acquis qu'il y ait une procédure, un label, de manière à bien valoriser.

Tout ce qui est dans notre Région fait la force d'une économie régionale, rurale, agricole avec des produits souvent de qualité.

M. le Président. – M. Wesphael m'a fait savoir qu'il transformait sa question orale sur «la stratégie en matière de biodiversité» en question écrite.

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES NORMES ENVIRONNEMENTALES
ENCADRANT LES ACTIVITÉS FUNÉRAIRES»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les normes environnementales encadrant les activités funéraires».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, au mois de décembre de l'année dernière déjà, je vous interpellais à propos de la gestion environnementale des activités funéraires.

Je m'inquiétais, notamment, de l'absence en Région wallonne de réglementation fixant des exigences environnementales claires pour la crémation et les possibilités de contrôle du respect de la réglementation en matière d'inhumation.

En effet, les propriétaires de crématoriums ne sont pas tenus d'installer des filtres pour les rejets des polluants dans l'atmosphère. Par conséquent, plusieurs substances très nocives pour la santé sont constamment rejetées dans la nature, avec toutes les conséquences néfastes que cela comporte pour la santé. C'est notamment le cas de la dioxine et de plusieurs gaz nocifs.

Monsieur le Ministre, vous m'indiquiez en décembre dernier que les conditions sectorielles relatives aux crématoriums étaient en cours de rédaction au sein de la DGRNE en collaboration avec le secteur. Je souhaiterais aujourd'hui savoir si de telles conditions ont été fixées ? Pouvez-vous me dire précisément ce qu'il en est aujourd'hui ?

En matière d'inhumation, les normes de produits entrant dans la composition des cercueils relèvent du pouvoir fédéral. L'arrêté royal du 26 septembre 2001 détermine les prescriptions auxquelles les cercueils doivent satisfaire, mais comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner, de nombreux matériaux polluants sont encore utilisés par les fabricants.

En ce qui concerne ces cercueils, vous m'aviez indiqué qu'un projet d'étude avait été proposé en vue de quantifier l'influence des matériaux constitutifs des cer-

cueils, en ce compris les housses, sur les rejets atmosphériques. Cette étude a-t-elle aujourd'hui débouché sur l'élaboration d'un code de bonne pratique ?

Enfin, concernant l'entretien des cimetières, j'avais signalé que ceux-ci sont exemptés de l'interdiction de l'emploi d'herbicides sur certains lieux publics. Or, l'arrêté du 27 janvier 1984 qui porte interdiction de l'emploi d'herbicides dans certains lieux publics était – lorsque je vous interrogeais en décembre dernier – en cours de révision. Un projet de décret devait ensuite être présenté au Gouvernement et au Parlement. Je souhaiterais savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Pour terminer, il est utile de rappeler qu'en Flandre, les parlementaires ont une longueur d'avance sur la Région wallonne en matière de normes environnementales à l'égard des activités funéraires. En 2002, elle a adopté un décret qui fixe une réglementation en matière d'émissions des crématoriums et qui contraint ceux-ci à s'équiper de filtres sophistiqués. En 2005, elle a également imposé des normes environnementales aux fabricants de cercueils.

Alors, Monsieur le Ministre, plusieurs associations environnementales de Wallonie – et vous le savez – souhaitent vivement que la Région se dote d'outils réglementaires précis, à la fois pour les crématoriums, pour l'inhumation et pour les cimetières. Comme elles, je partage l'avis que la Région doit revoir sa gestion environnementale des activités funéraires.

J'espère donc que vos réponses viendront nous rassurer sur les efforts menés dans cette optique par la Région.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, l'étude concernant l'influence de la constitution des cercueils sur les émissions atmosphériques des crématoriums est réalisée actuellement par une société de Charleroi. Elle consiste en des essais de crémation avec ou sans garniture pour que tout soit pris en compte, et débouchera sur un code de bonne pratique. De mémoire, il y a 15 types de tests différents. Ce sont des choses que l'on signe, évidemment, qui ne passent pas inaperçues et donc, pour avoir ce code de bonne pratique, l'étude est toujours en cours.

D'autre part, il y a le projet d'arrêté relatif aux conditions sectorielles et intégrales qui concernent les crématoriums. La concertation n'est pas terminée à ce jour, mais je tiens à préciser que cela ne veut pas dire qu'il y a absence de normes environnementales qui encadrent les activités funéraires puisqu'en matière de protection des eaux souterraines, les mesures appliquées par la

Région visent à limiter au maximum tout contact avec la nappe phréatique.

Les extensions de cimetières et les implantations de nouveaux cimetières sont orientées vers des sites où la nappe phréatique ne remonte pas à moins de trois mètres de profondeur par rapport à la surface du sol et ne peuvent se trouver en zone de captage d'eau potable.

L'autorité compétente – la commune en principe, le fonctionnaire technique, le cas échéant – fixe des conditions particulières lors de la délivrance du permis.

Donc, on sort du tunnel, on va bientôt terminer les tests, le code de bonne pratique et les conditions sectorielles et intégrales. On est en conclusion au niveau de la concertation, donc, je ne manquerai pas de revenir vers vous ou vous reviendrez vers moi pour vous donner l'ensemble de ces éléments, une fois que cela sera terminé, mais c'est une question maintenant de finalisation.

Je tiens cependant à vous rassurer : que ce soit pour les cimetières ou pour le reste, des conditions particulières sont fixées lors de la délivrance du permis.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je comprends bien, Monsieur le Ministre, que votre volonté est d'avancer dans ce domaine. Cependant, je reviendrai avec des questions sur cette matière parce que nous n'avons pas, aujourd'hui, dans le cadre de la législation en vigueur, de normes d'émissions contraignantes, de procédures de contrôle, ni de fréquence de contrôle et nous n'avons pas de consignes réelles concernant les matériaux et les procédés utilisés par les fabricants de cercueils et les entrepreneurs de pompes funèbres pour limiter les émissions nocives. (*Réaction de M. le Ministre Lutgen.*) Je reviendrai évidemment vers vous pour que toutes ces normes et toutes ces conditions puissent être fixées à l'instar peut-être de ce que nos voisins du Nord ont pu mettre en œuvre. C'est important dans le cadre de cette législation à venir.

Il importe de rassurer surtout les personnes qui, aujourd'hui, s'en inquiètent et militent contre ces projets. Lors de l'implantation des nouveaux crématoriums les riverains se posent énormément de questions.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Je le dis et je le redis, je m'excuse, mais les conditions particulières, vous pouvez les imposer au niveau de la commune, il n'y a aucun problème là-dessus. Ce n'est pas comme si on était sans rien, sans conditions, tout cela est possible. Maintenant, grâce à l'étude d'une part et la concertation

sur les conditions sectorielles intégrales, d'autre part, il est clair que cela va harmoniser les choses au niveau de la Région avec une validation scientifique, mais rien n'empêche une commune de prendre les dispositions.

Je tiens à être très rassurant pour les riverains concernés puisque, pour les nouveaux projets en tout cas, les communes peuvent le faire et les fonctionnaires techniques peuvent le faire.

Mme Tillieux (PS). – C'est clair. Mais, au niveau parlementaire, on peut reconnaître que ces normes sont utiles à l'échelon régional puisque la crémation est de plus en plus utilisée, vous le savez, les statistiques le prouvent. Il est important d'avoir des normes qui soient identiques sur l'ensemble du territoire.

M. le Président. – L'incident est clos.

QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LA COOPÉRATION
ENTRE L'OFFICE DU TOURISME
DES CANTONS DE L'EST (OTCE)
ET LES INSTITUTIONS
DE LA RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «la coopération entre l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est (OTCE) et les institutions de la Région wallonne».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, la coopération entre l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est, en abrégé l'OTCE, et les institutions de la Région wallonne, dont le Commissariat général au Tourisme et l'Office de Promotion du Tourisme, l'OPT, s'avère efficace.

L'accord de coopération qui a été conclu en novembre 1998 entre la Région wallonne et la Communauté germanophone est respecté.

La Maison du Tourisme des Cantons de l'Est enregistre chaque année une fréquentation parmi les plus élevées en Région wallonne. On me dit qu'en 2006, elle a accueilli 92.783 visiteurs.

La coopération avec l'OPT est concrétisée par la promotion des Cantons de l'Est via les différentes actions

menées en Belgique – principalement en Flandre – ainsi que des relations avec la presse. Les représentations de l'OPT à l'étranger, surtout dans les pays limitrophes tels que l'Allemagne, les Pays-Bas et la France, considèrent l'OTCE comme leur partenaire privilégié pour la Communauté germanophone.

Voilà pour le bilan. Je souhaite profiter de la question orale que je vous pose aujourd'hui pour vous interroger quant aux perspectives.

Par exemple, quant aux perspectives qui concernent la poursuite des activités menées dans le cadre de cet accord, particulièrement quant aux perspectives du GEIE «Ardenne-Eifel Marketing» ou encore de l'aire autoroutière de Lichtenbusch, ou encore les futurs Fonds européens Interreg prévus dans le programme «Objectifs 3».

Je souhaite non seulement vous interroger en ce qui concerne l'identification de ces perspectives, mais aussi en ce qui concerne leur mise en œuvre prochaine, bénéfique aux deux régions, de langue allemande et de langue française.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, concernant la collaboration entre l'Office du Tourisme des Cantons de l'Est et la Région wallonne – CGT-OPT, je partage entièrement votre sentiment.

Celle-ci est profitable aussi bien pour la Communauté germanophone que pour notre Région wallonne en termes de promotion touristique et de retombées économiques. En effet, les touristes qui séjournent en Province de Liège francophone ou plus loin encore, grâce notamment à des actions de promotion concertées, sont invités à venir découvrir les Cantons de l'Est. Et je pourrais prendre l'exemple dans l'autre sens. Donc, il y a vraiment l'interaction nécessaire où chacun bénéficie des investissements de l'autre.

Votre question porte essentiellement sur les perspectives et vous avez mentionné trois dossiers.

Premièrement, la poursuite du soutien de la Région wallonne au GEIE «Ardenne-Eifel Marketing». Je n'ai à ce jour pas reçu de demande de subvention à mon cabinet, ni d'ailleurs à mon Administration – j'ai demandé qu'on vérifie. C'est un peu difficile de me prononcer, vu que je n'ai pas eu de demande. Cela étant, dès que j'en recevrai une, je l'étudierai évidemment avec toute l'attention requise et tenterai d'y apporter la meilleure suite possible dans les limites budgétaires, cela va de soi.

Deuxièmement, concernant le Centre d'information touristique situé sur l'aire autoroutière de Lichtenbusch, en date du 30 juin 2005, le Gouvernement conjoint de la Région et de la Communauté germanophone a convenu que les deux parties étudieraient la faisabilité de la mise en place d'un bureau d'information touristique sur l'aire autoroutière de Lichtenbusch.

Lors de réunions entre les deux parties, il a été convenu que la Communauté germanophone se chargerait d'aménager le bureau d'accueil situé à côté du magasin et d'engager et d'assurer la gestion du personnel d'accueil. Des brochures touristiques et des informations sur la Communauté germanophone et la Région wallonne seront distribuées.

Pour la vitrine touristique, c'est la Région qui sera chargée de l'aménagement, selon le nouveau module de «vitrine touristique» dont le principe a été approuvé lors de la décision du Gouvernement wallon du 1^{er} mars 2007, relative à la valorisation des aires autoroutières. Le cahier des charges est en cours de rédaction. Il s'agira donc de la première vitrine test mise en place dans notre Région.

Troisièmement, l'élaboration de dossiers dans le cadre des futurs Fonds européens Interreg – programme «Objectif 3». Concernant les projets Interreg, je suis bien évidemment ouvert à des coopérations avec la Communauté germanophone, ainsi qu'à la préparation de dossiers communs, pourquoi pas dans le cadre du GEIE justement «Ardenne-Eifel Marketing».

Par ailleurs, et pour conclure, vous avez évoqué les relations entre le OTCE et OPT dans votre question. Suite à l'accord de coopération qui a été approuvé par le Parlement wallon et l'Assemblée de la COCOF, la structure de l'OPT a été réformée, comme vous le savez certainement. La position de l'OTCE a été renforcée dans cette nouvelle structure car d'observateur, l'OTCE est devenu administrateur de l'asbl OPT à ma demande et je me suis battu pour cela, pour que l'OTCE puisse être partie prenante et devienne acteur et pas simplement observateur puisqu'il aura un siège au conseil d'administration.

M. le Président. – La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). – Tout d'abord, je tiens à dire au Ministre, combien les germanophones se réjouissent de cette coopération fructueuse entre les deux entités, Région wallonne et Communauté germanophone.

On peut effectivement, dans le domaine du développement touristique, s'entraider et mener des actions qui profitent aux uns et aux autres.

Pour ce qui concerne les dossiers concrets, s'il n'y a pas eu de demande de subvention encore introduite à ce jour pour le GEIE «Ardenne-Eifel Marketing», je

suppose, n'étant pas encore à la fin de l'année, que cela se produira au courant des mois qui viennent.

Pour ce qui concerne l'aire autoroutière de Lichtenbusch, je prends acte du fait que le dossier est en cours de concrétisation, qu'il est «en phase de chantier», si je peux m'exprimer ainsi.

Pour ce qui concerne la philosophie d'Interreg 3, en tant que Germanophone, nous avons toujours essayé de développer le tourisme, à la fois au niveau d'une coopération avec la Région wallonne, mais aussi de façon transfrontalière, c'est-à-dire en coopérant avec les partenaires grand-ducaux, les partenaires de Rhénanie-du-Nord-Westphalie, ainsi qu'avec ceux de Rhénanie-Palatinat, voire avec les partenaires des Pays-Bas, parce que nous sommes convaincus que dans ce contexte, tout le monde peut y gagner.

Après vous avoir interrogé lors d'une séance précédente sur le GPS touristique et après avoir sollicité la transposition de l'expérience qui va avoir lieu prochainement dans d'autres sous-régions, je tiens tout simplement à suggérer que dans le contexte des projets Interreg 3, on puisse éventuellement émettre l'idée d'un GPS touristique transfrontalier.

QUESTION ORALE
DE M. FONTAINE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉVALUATION DU PROJET «WALLO'NET»
AU PREMIER TRIMESTRE 2007»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'évaluation du projet «Wallo'net» au premier trimestre 2007».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, le 16 mai 2006, je vous demandais des précisions au sujet de la présence des agents «Wallo'net» dans les arrondissements de Charleroi, Soignies et Thuin. Vous me donniez à ce stade le nombre de ces agents sur les trois arrondissements, ainsi que les critères de sélection qui ont prévalu au choix des communes qui se sont vues dotées de ces agents.

Dans la foulée, un mois et demi plus tard, mon Collègue, Willy Borsus, vous proposait de nous faire une évaluation provisoire de l'opération Wallo'net.

Vous avez reprécisé le nombre de communes participantes, les emplois créés ainsi que les différents types

d'actions en fonction des réalités de terrain. Vous citez l'entretien des abords d'une attraction touristique, le but premier de la création des Wallo'net, mais aussi l'entretien et le débroussaillage de sentiers de promenades; l'entretien de la signalisation touristique et le nettoyage plus urbain comme le ramassage des déchets ou l'entretien des jardins publics.

Vous avez également tenu à préciser que les Wallo'net n'étaient pas des agents communaux bis, mais qu'ils avaient une action bien particulière avec des missions qui leur étaient dévolues. Vous évoquiez notamment une mission d'information du touriste sur la localisation d'un site, d'un musée, etc.

Vous annonciez une évaluation de l'efficacité de votre programme au premier trimestre 2007. J'imagine que vos critères d'évaluation vont se définir autour de la satisfaction des communes, de l'impact du travail des Wallo'net sur la fréquentation des sites, de l'appréciation du public lui-même sur la propreté des sites, de la satisfaction des Wallo'net eux-mêmes par rapport aux missions confiées, du coût de l'opération pour ce qu'elle a rapporté et envisagera la reconduction ou non du projet. Vous parliez de «revoir» le volet engagement.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre.

Les formations qui étaient prévues par la Maison du Tourisme pour les Wallo'net, ont-elles été organisées et en quoi consistent-elles exactement? Combien d'agents ont été formés et ont-ils réellement la possibilité de remplir une fonction au niveau de l'information touristique?

Quels sont vos critères d'évaluation de l'opération Wallo'net et quels sont les résultats de cette évaluation? Quel est le degré de satisfaction des communes? Est-ce que cela a eu un impact sur la fréquentation des sites? Qu'en pense le public? Quel est le coût de l'opération? Allez-vous la reconduire, allez-vous élargir ou modifier les critères d'attribution des Wallo'net à certaines communes? Il existe en effet de nombreuses communes qui ont un ou plusieurs sites touristiques parfois majeurs et qui n'ont pas pu obtenir de Wallo'net.

Je souhaiterais savoir vraiment où on en est: c'est une opération que l'on avait jugée intéressante au moment où vous l'aviez lancée. Maintenant, je voudrais savoir si un premier bilan peut déjà être fait et si on a vu une différence dans l'entretien des abords des sites touristiques majeurs en Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, comme vous le savez,

j'ai fait de la propreté publique dans notre Région, une priorité absolue.

Concernant l'évaluation du programme Wallo'net, j'ai demandé à mon Administration de réaliser un questionnaire qui a été envoyé le 7 mai dernier à toutes les communes participantes, afin d'obtenir leur évaluation du programme Wallo'net.

Il portait sur les aspects fonctionnels et de personnel: les agents étaient-ils en lien avec le département tourisme de la commune? Étaient-ils intégrés au service «espace-vert»? Quel est le nombre d'ouvriers communaux affectés à l'entretien, etc.?

Il visait à définir la capacité de la Commune à respecter son périmètre d'actions touristiques, c'est-à-dire les zones où sont affectés les agents Wallo'net, les modifications éventuelles à y apporter, les zones à problèmes identifiées, la perception par la population des agents Wallo'net et des effets de ce programme.

Une fois que tous les questionnaires auront été retournés à mon Administration, celle-ci pourra en établir une synthèse. En outre, un questionnaire a été envoyé aux Maisons du Tourisme, début 2007, concernant la coopération éventuelle avec les communes, le respect du périmètre et des améliorations perçues.

Je ferai réaliser aussi une enquête plus discrète, pendant l'été, pour bien vérifier – parce qu'on demande quand même ici aux bénéficiaires s'ils sont satisfaits ou pas – au travers de mes agents, si le périmètre d'actions défini par les communes est entretenu et bien propre, si les agents Wallo'net sont identifiables sur le terrain, s'ils ne sont pas devenus des agents communaux ou, comme je vous le disais, des ouvriers communaux bis, s'ils savent répondre aux quelques questions qu'un touriste peut poser puisque cela faisait partie de leur formation. Ils sont là pour la propreté et le balisage, mais il y a quelques rudiments touristiques qu'il fallait apprendre.

Et les résultats de cette enquête me seront transmis durant le mois de septembre ou d'octobre. Le temps de réaliser cela sur la période de l'été, peut-être début septembre pour bien vérifier l'ensemble des éléments.

Au terme de ces deux évaluations, je tirerai les conclusions quant à la reconduction du programme, le principal objectif étant évidemment d'améliorer la qualité de l'accueil et des sites touristiques, mais aussi des autres sites en s'assurant de leur propreté et de leur entretien.

Chaque agent, comme vous le savez, a reçu une formation adaptée à ses fonctions, organisée par le Forem. Il s'agit d'une formation technique et qualifiante pour les agents. Le but de ce programme n'était évidemment pas de faire de ces agents des guides touristiques mais plutôt de permettre de répondre aux questions – comme je vous le disais – éventuelles de touristes. On vérifiera.

Concernant l'impact attendu du programme Wallo'net sur la fréquentation touristique ou sur la satisfaction des touristes, il est difficile évidemment d'extraire de statistiques l'influence d'un facteur déterminé, vous le comprendrez parfaitement.

Mais il est clair qu'une propreté améliorée des sites renforce l'image positive et accueillante de notre Région auprès de nos visiteurs et leur donnera – c'est cela l'objectif – le goût de revenir un maximum chez nous.

Concernant le coût de l'opération, il s'agit de budgets alloués au programme de transition professionnelle à concurrence de 300 emplois à 4/5 temps. La part dévolue au Ministre fonctionnel est de maximum 1.116.000 euros par an.

Sans attendre les résultats des différentes évaluations, le Gouvernement a approuvé sur ma proposition en date du 1^{er} mars 2007, la mise en place d'un programme «Wallo'net 2» qui permettra cette fois aux Maisons du Tourisme d'engager des personnes afin d'entretenir les itinéraires balisés de leur territoire.

J'ai vu d'ailleurs qu'il y avait deux nouveaux agents – à la télévision – deux agents de renom qui nettoyaient les routes, vous les avez vus aussi? (*Rires.*) J'étais très heureux d'avoir deux employés en plus au niveau de la propreté dans notre Région, c'est de ma compétence, ils ont beaucoup parlé de tourisme aussi. (*Rumeurs.*) C'est très bien, je les féliciterai personnellement.

La décision que nous avons prise au Gouvernement s'explique par plusieurs constats: certaines communes – et cela répond à une de vos questions – qui ne répondaient pas aux critères stricts car il y a des critères pour les grandes villes et pour les villes plus touristiques en termes d'hébergement, etc. n'avaient pas pu avoir des Wallo'net, mais accueillent néanmoins un grand nombre de touristes.

Le fait d'avoir un deuxième programme dans lequel elles vont pouvoir s'inscrire, au travers de la Maison de Tourisme, pourra leur apporter ce plus. C'est pour cela que j'ai engagé directement ce deuxième programme.

Par ailleurs, je voulais mettre plus l'accent sur le balisage, l'entretien du balisage, etc., comme j'ai pu vous le dire. Cela nécessite évidemment un entretien – tout le monde l'aura bien compris – à une échelle plus large que l'échelle communale puisque un sentier balisé traverse parfois plusieurs communes et, donc, l'entretien et le balisage doivent se faire aussi sur plusieurs communes, voilà pourquoi j'utilise l'outil de la Maison de Tourisme pour pouvoir engager ces «Wallo'net 2».

Pour terminer, permettez-moi de dire que pour beaucoup de touristes, l'attrait principal de la Wallonie réside évidemment dans ses richesses naturelles et dans ses nombreux itinéraires de promenade. C'est une des premières raisons qui expliquent la venue de touristes

chez nous. Il y aura encore différents programmes pour améliorer sans cesse l'ensemble de la propreté et je dis cela très sérieusement, dans notre Région.

On travaille sur la prévention et la réinsertion professionnelle au travers de ce programme-là aussi.

L'avant-projet de décret passera prochainement sur la hiérarchisation des délits environnementaux en deuxième lecture au Gouvernement: de l'incivilité jusqu'aux délits très graves au niveau environnemental. Les quatre catégories telles que je les ai établies, on aura l'occasion d'en parler ici en Commission. C'est un arsenal qui permettra l'harmonisation sur l'ensemble du territoire au niveau de la perception des tarifs qui seront appliqués.

Avec cette pièce supplémentaire, nous arriverons à faire de notre Région, une Région propre et accueillante. Je m'y engage en tout cas auprès de vous et je suis certain qu'en rassemblant l'ensemble des forces, nous y arriverons puisqu'au-delà de l'impact touristique, au-delà de l'impact pour nos concitoyens, il y a un impact même pour des investisseurs.

J'étais encore en discussion la semaine dernière avec l'OCDE qui est venu tenir son congrès, sa session, ici, en Wallonie, ce qui est une fierté pour la Région. Au-delà de l'aspect strictement touristique, la première image d'une région qu'ont des investisseurs repose sur la propreté, la discipline de société, de vie en communauté, bref, des endroits où il fait bon vivre.

Mon excellent prédécesseur a choisi comme slogan: «la chaleur de vivre», une chaleur de vivre dans un cadre de grande qualité aussi au travers de notre Région.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre de me donner rendez-vous à la rentrée pour qu'on puisse lui poser des questions une fois que les conclusions de l'enquête seront arrivées.

Je souhaite émettre simplement deux remarques, Monsieur le Ministre, mais je crois que vous l'avez déjà compris, en disant que vous ferez faire une enquête discrète. Pour vivre à proximité d'un endroit où vous avez attribué des Wallo'net et avoir des responsabilités à un autre endroit où vous avez aussi attribué des Wallo'net, je vous dirai que personnellement, je n'en ai jamais vu d'identifiables.

Je me pose donc la question de savoir, si parfois, le critère d'attribution «site majeur sur le territoire de la commune», n'a pas été un moyen pour la commune d'obtenir du personnel supplémentaire mais qui, en fait, ne sert pas vraiment à soigner les abords du site majeur. Dans les critères qui ont servi à l'attribution, il y avait ce site majeur et puis il y en avait d'autres.

En fait, cela sert essentiellement aux autres et pas au site majeur lui-même. Dans les deux cas que je connais, on n'a pas vu une amélioration très importante à la proximité du site ou des sites pour lesquels vous aviez attribué des Wallo'net. Si on ne les voit pas souvent – en tout cas, moi je ne les ai jamais vus – cela veut dire qu'il y a un problème.

Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas eu d'amélioration de la propreté générale dans les communes concernées et sur les autres sites qui ont un intérêt touristique sur la commune mais les sites majeurs, en général, ont été un peu oubliés.

M. le Président. – Rendez-vous à la rentrée. On me signale que M. Borsus ne pourra pas nous rejoindre ce matin, je vous propose de transformer sa question orale à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «l'évaluation du projet «Wallo'net» au premier trimestre 2007» en question écrite.

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉTAT DES RÉSERVES EN EAU SOUTERRAINE
DE LA RÉGION WALLONNE»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, sur «l'état des réserves en eau souterraine de la Région wallonne».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous avons connu un hiver clément et un début de printemps très pauvre en précipitations. Par conséquent, on peut légitimement s'inquiéter de l'état des réserves d'eau souterraine en Région wallonne.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous préciser justement l'état des nappes phréatiques suite à cette période de déficit pluviométrique ? Quelles sont les conséquences pour les agriculteurs wallons ? Comptez-vous prendre des mesures particulières à leur égard ?

Peut-on déjà savoir si leurs cultures sont confrontées à une baisse de productivité ? En ce qui concerne les particuliers, peut-on soutenir que le maximum est fait pour garantir l'approvisionnement en eau à tous les citoyens, et cela, quel que soit l'endroit où ils se trouvent ?

Outre cet aspect tout à fait quantitatif, permettez-moi aussi de vous interroger sur l'état qualitatif des eaux souterraines de notre Région, et en particulier sur la mise en œuvre de la directive européenne sur les masses d'eau souterraine en Région wallonne.

À la fin de l'année 2005, vous avez signé avec l'Aquapôle – mis en place au sein de l'Université de Liège – et la SPGE, une Convention de quatre ans qui porte sur la caractérisation hydrogéologique et le support de cette directive. Cette convention a pour objectif de permettre à la Région de disposer de données scientifiques de référence pour la connaissance et la gestion de ces fameuses masses d'eau souterraine.

Il me revient que des analyses montrent qu'en notre Région, la majorité de ces masses d'eau souterraine n'atteindront pas le bon état qualitatif d'ici 2015, comme le prévoit la fameuse directive européenne. Monsieur le Ministre, confirmez-vous mes informations et, le cas échéant, quelles sont les mesures que vous allez pouvoir mettre en œuvre pour atteindre cet objectif de qualité ?

Cette question me paraît d'autant plus importante qu'en Région wallonne, c'est plus de 80 % des prélèvements en eau potable qui trouvent leur origine dans les eaux souterraines et qu'il faut bien sûr éviter, le cas échéant, d'inverser toute tendance à la hausse, significative et durable, de la concentration des polluants constatés.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, pour rappel, la constitution et la reconstitution des réserves en eau souterraine dépend essentiellement de la recharge hivernale et se constate souvent au bout d'un délai important.

Le dernier épisode climatique de plus de 30 jours sans pluie n'a donc, statistiquement, aucun effet significatif sur les réserves d'eau souterraine. L'impact de l'hiver clément sera évalué ultérieurement, mais ne soulève pas d'alarme ou d'inquiétude pour l'instant.

Pour le reste, l'approvisionnement des citoyens en eau de distribution n'est évidemment nullement compromis.

Et en ce qui concerne maintenant – puisqu'on passe de la quantité à la qualité – l'état qualitatif des eaux souterraines wallonnes, regroupant 33 masses d'eau, la convention signée avec l'Aquapôle et la SPGE porte sur la caractérisation de cinq masses d'eau à risque, particulièrement importantes pour la production d'eau potable et pour lesquelles l'état des connaissances était insuffisant.

Les premiers résultats des analyses réalisées sur le nouveau réseau de surveillance semblent indiquer globalement un état satisfaisant pour ces cinq masses d'eau.

Rien ne permet de dire aujourd'hui que la plupart de ces masses d'eau ne respecteraient pas l'objectif 2015, même si, évidemment, nous devons prendre différentes mesures pour faire en sorte que ces masses d'eau souterraine puissent, demain, être d'une belle qualité au niveau de notre Région: c'est notre ressource, évidemment, en eau – l'or bleu – qui est en jeu.

J'ai pris différentes mesures et j'en prendrai d'autres. Il y a tous les plans de gestion qui sont en cours d'élaboration et qui seront définis au fil des mois.

Par exemple: la réduction des pertes dans les réseaux publics, la sensibilisation de la population aux économies d'eau, l'amélioration de la connaissance des masses d'eau, le renforcement des contrôles au niveau des prélèvements, les mesures visant la préservation seront inscrites dans les plans de gestion par district hydrographique. Tout cela est en cours de réalisation, comme vous le savez.

Enfin, il y a la décision que j'ai prise d'augmenter le pourcentage du territoire wallon classé en zone vulnérable puisqu'il est passé de 18 à 42 % et que le programme de gestion durable de l'azote en agriculture vient d'être globalement renforcé au travers de notre Région, gage aussi de sécurité au niveau de la qualité pour demain.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je voudrais simplement remercier M. le Ministre pour ses réponses et l'engager à poursuivre effectivement les études qui portent sur la caractérisation hydrogéologique de ces fameuses masses d'eau.

Je pense que c'est important. Quand vous dites que le réseau de surveillance indique un état satisfaisant, on aimerait évidemment pouvoir arriver à un meilleur état qualitatif et j'espère que vous le suivrez. Vous y êtes attentif et je vous en remercie.

QUESTION ORALE
DE Mme TILLIEUX À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«LES SUITES DE L'ASSEMBLÉE MONDIALE
DES ÉLUS ET DES CITOYENS POUR L'EAU»

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme sur «les suites de l'Assemblée mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

Mme Tillieux (PS). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, s'est tenue en mars dernier au Parlement européen à Bruxelles, la première Assemblée mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau.

Cette manifestation, à laquelle vous avez participé personnellement, Monsieur le Ministre, a rassemblé un large panel de personnalités actives dans le secteur de l'eau, soit quelque 650 mandataires, donc: parlementaires, maires, administrateurs locaux, représentants d'entreprises publiques de l'eau, représentants des syndicats de la Fonction publique et des mouvements de la société civile.

Considérant que l'eau est un bien commun, patrimoine inaliénable de l'humanité et source de vie essentielle pour toutes les espèces vivantes, l'Assemblée avait pour objectif l'adoption d'engagements précis pour donner un caractère concret au droit humain à l'eau et protéger les ressources hydriques de la planète.

Au terme de la rencontre, l'Assemblée a adopté une série d'engagements importants aux yeux des socialistes, engagements auxquels, je pense, vous adhérez également.

Le premier engagement vise à faire reconnaître l'accès à l'eau comme un droit humain universel, indivisible et imprescriptible par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

Considérant que l'eau n'est pas une marchandise, le second engagement s'élève contre les décisions des gouvernements qui souhaitent faire inscrire les services de l'eau parmi ceux qui font l'objet de négociations en vue de leur libéralisation, dans le cadre de l'OMC.

Troisièmement, l'Assemblée s'est engagée pour renforcer le rôle des entreprises publiques de l'eau.

Et enfin, le quatrième engagement a pour objectif de mener une importante mobilisation en faveur de programmes de partenariats publics entre les collectivités locales nord-sud, sud-sud et nord-nord.

Monsieur le Ministre, vous avez participé à cet événement mobilisateur. Pour ce qui nous concerne, je souhaiterais connaître en détail les engagements pris par la Région wallonne pour les différents thèmes débattus par l'Assemblée mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau. Quelles suites avez-vous données à la «Lettre sur l'Eau» rédigée à cette occasion ?

Aussi, avant la tenue de cette Assemblée, vous avez signé avec vos homologues bruxellois et flamands, une Charte qui reprend vos engagements en matière d'accessibilité à l'eau. Pouvez-vous nous préciser le contenu de ce document, sa valeur juridique, ainsi que les suites que vous lui avez réservées au travers de vos actions ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Monsieur le Président, Madame la Députée, effectivement, j'ai participé activement et personnellement à la première journée de l'Assemblée mondiale des Élus et des Citoyens pour l'Eau à Bruxelles, au Parlement européen, le 18 mars. C'était franchement très intéressant.

Il y avait de nombreux délégués de nombreux pays qui n'ont généralement pas toujours la chance d'avoir une disponibilité en ressources hydrauliques comme c'est le cas chez nous.

J'ai pu y exposer notre modèle de gestion publique de l'eau, de partenariat public/privé et aussi l'externalisation sur toute une partie. J'ai exposé également ce qui fait notre force aujourd'hui : la transparence au niveau de la facturation, donc, la bonne compréhension pour chaque citoyen du coût-vérité, que ce soit pour le coût de l'assainissement, le coût de la distribution, le Fonds de solidarité régionale et le Fonds de solidarité internationale que j'ai présenté et qui a reçu, évidemment, un accueil très favorable puisque nous sommes les seuls au monde avec une partie de la France – je dis bien une partie de la France – à avoir joint le geste à la parole en inscrivant cette réalité du Fonds de solidarité internationale pour l'eau.

Je reviendrai d'ailleurs devant vous, prochainement, sur les textes en la matière. J'ai d'ailleurs eu différents contacts avec différents ministres, notamment le Ministre Bolivien qui m'a rencontré après parce qu'il était fortement intéressé par ce que nous mettions en place, et d'autres élus qui sont venus me trouver en tant que représentants de leur région, tous intéressés finalement par la force de notre modèle de gestion de l'eau en Région wallonne qui garantit l'eau à chacun, qui en produit beaucoup et de qualité, et qui crée la solidarité entre ses citoyens, mais aussi la solidarité bien nécessaire vis-à-vis de l'extérieur, vis-à-vis des pays étrangers.

Donc, il va de soi que tous ces éléments étaient particulièrement porteurs et c'est avec fierté que j'ai pu les exposer et surtout avec plaisir que j'ai pu écouter et entendre d'autres ministres qui n'ont pas manqué, évidemment, de rebondir sur le modèle wallon, qui est un vrai modèle à montrer en termes de modèle de gestion partout dans le monde.

Comme mes collègues des autres régions, j'ai signé la Charte des Régions dont les principes sont les suivants :

- l'eau est une ressource naturelle vitale dont l'accès doit être garanti dans le Droit de l'Homme, universel, indivisible, imprescriptible ;
- son utilisation durable doit être fondée sur la protection à long terme pour le bénéfice des généra-

tions futures, la pérennité des écosystèmes, le droit à l'assainissement fait partie intégrante du Droit de l'Homme ;

- en tant que patrimoine commun de l'humanité, l'eau ne peut pas être considérée comme un bien marchand, soumis à la concurrence et aux lois du marché ;
- son accès est garanti par un service de proximité ;
- et sa répartition doit concilier les différents usages et activités ;
- les pouvoirs publics doivent garantir le droit à toute personne de disposer d'une eau potable de qualité en quantité suffisante pour son alimentation, ses besoins domestiques et sa santé par l'adoption d'une structure de prix solidaire et équitable qui incite à un comportement durable ;
- et enfin, la participation des citoyens dans la politique de l'eau et la coopération entre Régions doivent être promues pour garantir la qualité et l'accessibilité, la disponibilité, la pérennité de la ressource.

Cette Charte ne donne pas de valeur juridique en soi – je viens de la résumer rapidement – mais intègre des engagements qui ont été adoptés chez nous et largement.

Il reste évidemment le Fonds de solidarité internationale qui est une réalité chez nous – quasi une réalité puisque maintenant on doit encore passer au Parlement, mais j'ose espérer que tout le monde soutiendra évidemment ce projet. Tous les groupes présents évidemment le soutiendront.

Je ne peux évidemment souhaiter qu'une chose, c'est que les autres régions nous emboîteront le pas – la Région bruxelloise et la Région flamande – sur ce Fonds de solidarité internationale.

Pour le reste, au travers de l'ensemble des contacts que j'ai pu prendre et aussi de la destination de ce Fonds de solidarité internationale, on fait le lien avec l'harmonisation, avec ce qui se fait en termes de coopération et de relations internationales au niveau de la Région, globalement, et au niveau de la Communauté française aussi, pour ne pas disperser nos moyens.

Ce fonds permettra d'accentuer toute une série de projets qui seront évidemment liés directement à l'eau, avec aussi le besoin d'informer les gens sur la réalisation de tous ces projets.

Donc, je crois qu'au travers de la facture qu'on reçoit, il sera intéressant, quand on l'enverra aux gens de préciser l'ensemble des investissements réalisés au niveau de l'eau, le Fonds de solidarité internationale, à quoi cela sert concrètement, dans quel pays, à quel endroit, avec quel projet concret pour que les gens puissent encore davantage comprendre peut-être le sens de nos actions.

M. le Président. – La parole est à Mme Tillieux.

Mme Tillieux (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les précisions que vous venez d'apporter.

Cette thématique, vous le savez, m'interpelle énormément. Je vous vois fort engagé au travers de la signature de cette Charte. Je pense aussi qu'il est important de poursuivre la défense d'un service public de l'eau. Il est important de le faire à notre niveau, mais aussi de le faire savoir. Ce n'est pas tout de le faire, il faut le faire savoir et il conviendrait peut-être aussi, par le biais des factures, de montrer combien il est important de préserver ce caractère de gestion publique d'un bien – comme vous le dites – non marchand, mais commun.

À propos du Fonds de solidarité internationale, nous serons très heureux de pouvoir l'analyser et l'examiner très prochainement, j'imagine dans notre Commission et nous reviendrons sur le sujet, bien sûr.

Je pense que cette initiative est exemplaire comme vous le dites, et on entend régulièrement des échos très favorables à cette initiative.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux de ce matin. On reprendra entre 14 heures et 14 heures 15 minutes par l'interpellation de M. Fontaine.

Je suspends la séance.

– La séance est suspendue à 12 heures 44 minutes.

– La séance est reprise à 14 heures 11 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATION

**DE M. FONTAINE À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉTAT DES FLEUVES ET RIVIÈRES
DE WALLONIE»**

INTERPELLATION

**DE M. MEUREAU À M. LUTGEN,
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITÉ, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME,
SUR
«L'ÉTAT ET L'ENTRETIEN
DES RIVIÈRES WALLONNES»**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Fontaine, sur «l'état des fleuves et rivières

de Wallonie», et l'interpellation de M. Meureau, sur «l'état et l'entretien des rivières wallonnes», à M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme.

La parole est à M. Fontaine pour développer son interpellation.

M. Fontaine (MR). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, la Sambre a été une nouvelle fois le théâtre d'un drame écologique par une pollution au-delà des normes acceptées pour ses eaux.

Je ne vais pas revenir sur le fait lui-même qui a fait l'objet d'une question d'actualité lors de nos derniers travaux.

Par contre, comme cela se répète quand même, malheureusement, assez souvent, cela m'incite à me pencher sur l'ensemble de nos fleuves et rivières pour en apprécier la qualité des eaux ou, à tout le moins, l'amélioration de cette qualité.

À l'occasion de ce dernier gros incident, vous rappelez le montant des investissements importants consentis en matière d'égouttage et d'épuration des eaux. Vous donniez aussi quelques informations rassurantes sur l'amélioration de la qualité des eaux de la Sambre qui se repeuple de différentes espèces de poissons dont des espèces sensibles à la pollution. Pour une partie de la Sambre, c'est devenu un peu du passé, malheureusement.

Cependant, on est un peu dans la situation de la procession d'Echternach, où chaque avancée positive se voit régulièrement réduite à néant, suite à de nouvelles pollutions, au peu de sens civique d'un certain nombre de nos concitoyens ou même d'industriels et là-dessus, on ne peut évidemment pas parler de victoire. Je ne vous l'impute pas, je ne fais que le constater comme vous.

Enfin, il y a pollution et pollution. Il est en effet fort probable que la pollution des fleuves et rivières par le secteur privé ait une incidence non négligeable sur la qualité de l'eau, mais le focus est évidemment à mettre sur la pollution industrielle. Souvent, et en me gardant bien de porter une accusation puisqu'il y a enquête et ce n'est pas à moi, ni à vous de déterminer qui est responsable ou pas, il y a une relative proximité entre certains sites industriels à vocation polluante et la pollution qui y est malheureusement constatée.

Alors mes questions, Monsieur le Ministre, sont les suivantes :

- quel est le bilan de la ou des pollutions industrielles en Région wallonne sur nos fleuves et rivières ;
- combien y a-t-il eu d'interventions «pollution» et «dépollution» ;

- quel est le tonnage de poissons victimes de ces pollutions et quelle en est l'évolution ? Cela augmente ou diminue-t-il, parce que fatalement, si les rivières se repeuplent, quand il y a une pollution, l'impact doit être d'autant plus grave ;
- que représente le coût de dépollution directe – les interventions d'urgence –, le coût global de l'amélioration de la qualité de l'eau de nos fleuves et rivières en Région wallonne ;
- a-t-on identifié les responsables des différentes pollutions ? Combien ? Pour ce qui est de la pollution industrielle, qui sont-ils ;
- enfin, quelles sanctions ont été prises vis-à-vis de ces pollueurs ? Quel est le montant des amendes réclamé à ce jour à ceux-ci et quelles mesures avez-vous prises vis-à-vis des pollueurs pour que, autant que possible, cela n'arrive plus ou, en tout cas, le moins souvent ?

Les efforts qui sont faits depuis un certain nombre d'années en Région wallonne par les gouvernements successifs sont importants, mais il faut que les résultats qui ont été engrangés puissent être définitifs et qu'on ne doive pas recommencer en permanence ces résultats, parce qu'un certain nombre de responsables, soit d'individus, soit d'entreprises ou parfois même de services publics, ne sont pas encore convaincus que nos fleuves et rivières doivent être autre chose que des égouts.

Il faudra, sans doute encore continuer à agir de la sorte, mais je reste persuadé que s'il faut effectivement faire une prévention, il faut aussi que les responsables, quand ils sont identifiés, puissent sentir que ce ne sont pas des choses à recommencer.

M. le Président. – M. Pire a émis le souhait de se joindre à l'interpellation.

M. Pire (FN). – Monsieur Meureau, j'attends votre interpellation parce que vous allez peut-être poser les questions que je voulais moi-même poser.

M. le Président. – Je vous proposais de respecter l'ordre. Je vais développer mon interpellation et je vous céderai la parole immédiatement après.

*(M. Fontaine, Commissaire,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

M. le Président. – Monsieur Meureau, vous avez la parole pour développer votre interpellation.

M. Meureau (PS). – J'ai bien entendu l'interpellation de M. Fontaine et je dirai que la mienne est complémentaire dans le sens où M. Fontaine a évoqué des

rivières d'assez grande importance et moi je vais en évoquer de moindre importance.

Par rapport au constat, je prends note quand même du Tableau de bord de l'Environnement, notamment celui de 2005, de l'amélioration des eaux de surface, sans remettre en cause les pollutions importantes, fatalement très visibles et médiatiquement remarquées.

M. Fontaine a parlé de la Sambre. En Meuse, il y a aussi des problèmes de cadmium et des choses comme cela, mais si vous parlez aux pêcheurs, ils disent étonnamment qu'il y a des poissons en Meuse. Dans mon coin, j'ai un ami qui est professeur à l'Université de Liège et qui a réintroduit le saumon en Meuse.

Globalement, il y a une amélioration de l'eau des rivières importantes, tout en attirant l'attention sur les infractions ou les délits qui peuvent avoir lieu, parfois accidentellement et parfois, malheureusement, volontairement.

Le Gouvernement wallon s'occupe de mettre en place une Unité de répression des pollutions.

Si je prends la parole, c'est en tant que Hesbignon, vous le savez bien et je vais parler maintenant de la rivière qui s'appelle le Geer. Si je prends cet exemple-là, c'est fatalement parce qu'on parle toujours de celui qu'on connaît bien, mais il est plus général et concerne la qualité des rivières de petite ou de moyenne importance.

Autant une pollution peut être très visible dans un grand cours d'eau, autant ce qui gêne le plus les petits cours d'eau, ce sont évidemment des pollutions qu'il faut éradiquer.

Je sais bien que vous avez pris des mesures essentielles. Il y a même une pollution d'une sucrerie sur la Mehaigne et les dispositions ont été prises rapidement.

Je parle simplement de l'entretien de ces rivières et notamment du dragage. Est-il utile ou pas utile, cela, on le laisse aux spécialistes mais, en tout cas, l'entretien des berges, du fond des rivières, etc., est nécessaire parce que cela peut amener d'autres formes de pollution, comme les détritiques il faut donc sensibiliser la population au respect de l'environnement.

Or, dans l'exemple que je prends, c'est un cours d'eau qui relève de la gestion de la Région wallonne et la gestion de la Région wallonne, là, on me dit que c'est essentiellement par adjudication.

Et donc, il n'y a pas d'ouvriers wallons chargés de l'entretien de ces rivières. On parle souvent de la dualité Région wallonne/Pouvoirs locaux. Ce sont les communes qui sont confrontées au problème.

Je prends l'exemple de M. Daniel Senesael qui a mis en place une collaboration entre le Forem et des écantonniers de l'eau. Il faudrait pouvoir accentuer le partenariat Région wallonne/communes. Je peux com-

prendre l'option de la Région wallonne, mais il faudrait alors un lien.

Et donc, l'appel que je fais, c'est justement de donner ce lien, peut-être avec des comptes à rendre pour les pouvoirs locaux et je ne parle pas nécessairement d'une commune, il y a des outils qui sont les contrats rivières et vous avez pris des mesures positives par rapport à cela, mais avec des actions ponctuelles. Cela dit, ce ne peut pas être que ponctuel, cet entretien-là, cela doit être fait, si on veut vraiment que cela serve à quelque chose, une fois par an minimum. Sans cela, on est reparti avec l'accrochage des sacs plastiques, etc.

Donc, l'objet de mon intervention, c'est de dire qu'avec des collaborations, on pourrait élargir l'expérience de M. Daniel Senesael à Estaimpuis ou une autre formule, mais en tout cas permettre sans charges supplémentaires – cela a été dit ce matin – pour les communes ou associations de communes – peu importe la formule – d'essayer de responsabiliser.

J'ai parlé de rivières qui dépendent de la gestion Région wallonne, il en serait évidemment de même pour celles qui relèvent de l'entretien des pouvoirs locaux directs puisque, comme on pourrait le dire pour les conseillers en environnement, il faudrait quand même se regrouper pour essayer de faire quelque chose.

Voilà un petit peu l'objet. Donc moi, c'est une réflexion positive mais je pense qu'il y a une différence essentielle en termes d'image de pollution entre les grands et les petits cours d'eau.

*(M. Meureau, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

M. le Président. – La parole est à M. Pire.

M. Pire (FN). – Je pense qu'incontestablement la qualité de l'eau de nos moyennes et petites rivières wallonnes est en amélioration très nette.

Maintenant, indépendamment des programmes qui permettent d'épurer les eaux et qui sont en train de se développer un peu partout, il reste l'aspect purement visuel, qui correspond au niveau d'eau selon ce qu'on reçoit ou non comme pluie sur la tête, la pollution visuelle, les sacs en plastique; etc.

Et j'étais en train de me demander, au fait, quels étaient les forces et les moyens qui étaient mis en œuvre pour arriver à cette dépollution visuelle, indépendamment de la dépollution fondamentale qui est en cours et dont il faut se réjouir.

Est-ce qu'il y a des forces? Je ne les connais pas et cela à l'air de différer de région à région, de cours d'eau à cours d'eau, de commune à commune et je me

demande s'il y a un programme commun ou des coordinations communes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Lutgen.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – D'abord, je crois que nous sommes d'accord sur le constat, le diagnostic, et je remercie vraiment chacun d'entre vous d'avoir rejoint ce constat et d'avoir fait preuve d'objectivité.

La qualité de l'eau de nos cours d'eau s'améliore. C'est dû essentiellement au grand programme d'épuration des eaux qu'on a mis en place, certainement. Il faut compter deux milliards d'euros sur une période de dix ans environ pour l'épuration de nos eaux. Ce n'est pas rien.

Deuxième élément positif, la sensibilisation à l'environnement, l'éducation à l'environnement, à certains endroits, a fait ses preuves.

Troisièmement, certaines entreprises, dans le cadre notamment des contrats de rivière, mais pas uniquement, ont fait des efforts, et tous les permis ont été revus avec des normes beaucoup plus strictes qu'auparavant en termes de rejets.

Cela étant, je ne voudrais absolument pas m'en tenir à ce diagnostic relativement positif. Il reste deux points, pour moi, qui posent problème.

Le premier concerne les accidents, comme on les appelle, mais qui détruisent les efforts réalisés par les pouvoirs locaux, par les pouvoirs provinciaux, par le pouvoir régional, par les entreprises, par les citoyens, par les pêcheurs, par les bénévoles. Je vais revenir sur la notion d'accident.

Le deuxième point, comme vous le dites, concerne la pollution visuelle: les sacs plastiques, les détritiques, les matelas, etc. qu'on retrouve dans nos cours d'eau. Tout le monde peut être d'accord sur ce diagnostic.

Qu'est-ce que je vais mettre en œuvre au niveau de la Région pour améliorer la situation? Je viens de vous dire que le programme d'épuration est colossal au niveau de la Région: c'est bien légitime puisque l'objectif c'est d'avoir un bon état qualitatif de nos eaux de surface pour 2015.

Au-delà de cela, il y a les poursuites et sanctions. Les problèmes qui se sont posés au niveau de la Sambre, ce sont trois «accidents» au cyanure, trois accidents en un peu plus d'un an, un an et demi avec, aujourd'hui, une identification relativement claire des responsabilités. Tout cela est dans les mains de la Justice qui fait largement son œuvre en la matière pour poursuivre celles et ceux qui, de par leur comportement, ont entraîné des

pollutions aussi graves que celles-là. Ce n'était en effet pas des petites pollutions.

Quant à la quantité de poissons qui a subi les conséquences de cette pollution, je ne la connais pas. Je peux juste vous dire que, malheureusement, il y en a de moins en moins, évidemment. En effet, la première pollution a eu des effets terribles – on a récolté des tonnes de poissons – la deuxième un peu moins et la troisième encore moins non pas parce que la pollution était moins grande, mais tout simplement parce que la faune et la flore ne s'étaient pas reformées.

Donc, on a un autre outil : l'URP, l'Unité de Répression des Pollutions. Vous aurez remarqué quand même que dans la restructuration et le recadrage des missions de la DPE, la rapidité d'exécution est un peu différente, et heureusement – un peu étant un euphémisme –, qu'une attention particulière est apportée, que des procès-verbaux sont dressés, qu'une suite judiciaire est réservée aux cas graves, ce qui n'était pas toujours le cas auparavant. L'URP donc est le véritable bras armé – je veux vraiment en faire le bras armé – et va faire son œuvre à partir du mois de septembre.

Tous ces gens sont en formation aujourd'hui, ils seront opérationnels dès le mois de septembre. C'est un plus, c'est une évidence puisque la sanction en tant que telle fait ses preuves aussi en termes de dissuasion.

Par ailleurs, j'ai demandé à mon administration de me proposer rapidement un arrêté sur les mesures en continu à propos des rejets des principales industries pour pouvoir identifier de façon formelle et immédiate les pollutions inhérentes au rejet des eaux usées. On va devoir le faire, il n'y a pas d'autre façon pour identifier de façon formelle et surtout pour pouvoir intervenir encore plus rapidement sur les lieux d'une pollution.

En outre, il faut noter la poursuite des pollueurs, les moyens financiers mis en œuvre et les moyens législatifs apportés au travers du réseau de mesures en continu au niveau des rejets. J'en viens mais maintenant à l'aspect visuel, ce qui me permettra de répondre en même temps aux deux questions. En ce qui concerne l'aspect visuel, des sanctions sont prévues. Je vous le rappellerai ce matin au travers du programme Wallo'net, en prenant l'exemple de l'avant-projet de décret sur les sanctions environnementales et leur harmonisation sur l'ensemble du territoire, en ce compris, évidemment, sur les cours d'eau en tant que tels où la répression sera beaucoup plus importante avec un système de perception immédiate, et j'y tiens beaucoup.

Mais, c'est chaque fois la même chose, il faut pouvoir agir de deux façons différentes. Bien sûr, la sanction et les poursuites sont importantes – et j'y tiens particulièrement à titre personnel – mais il y a l'autre aspect, la prévention et le nettoyage régulier.

Nous avons déjà eu l'occasion de nous en entretenir, et vous m'y avez sensibilisé, c'est avoir demain des écocantonniers, des hommes de l'eau – si je puis dire – comme cela a été fait à Estaimpuis et pouvoir élargir le système à l'ensemble de la Région avec une vision harmonieuse. Nous n'allons pas recréer localement ce type de métier – il faut avoir une vision plus large pour les cours d'eau, telle d'ailleurs que les contrats de rivières l'ont prévue.

Pour moi, et je dis cela au conditionnel, les contrats de rivières pourraient jouer ce rôle-là en termes de financement et en termes de lien sur le terrain avec réellement une action continue toute l'année des écocantonniers qu'on pourrait appeler des «wallo'net bis» ou «walleau'net», si vous voulez, pour qu'ils puissent agir sur le terrain toute l'année et partout.

Il n'y a pas de rivières de petite importance ou de grande importance, elles sont toutes importantes puisqu'elles ont toutes un impact réel sur la biodiversité. Elles ont un impact sur l'attractivité de notre territoire et elles ont un impact évident sur l'aspect de propreté d'une région. Une région qui se respecte, respecte aussi évidemment ses cours d'eau.

Il y a un moyen de faire un lien entre l'action de ces écocantonniers bis – si je puis dire – dans le secteur de l'eau, et un impact environnemental évident, un impact social certainement très intéressant aussi et même un impact économique puisque cela représente aussi l'attractivité d'une région que d'avoir des cours d'eau en bon état.

J'en viens maintenant plus particulièrement aux questions plus précises de M. Fontaine et notamment sur le nombre d'interventions pour les pollutions et dépollutions. J'ai demandé que l'on récolte rapidement tous les chiffres, ce qui n'est pas toujours évident, mais cela correspond aux éléments que l'Administration m'a fournis.

D'après le dernier rapport d'activités 2006 de la DPE, le service de garde «SOS Pollution» a reçu 313 appels urgents qui, pour environ 70 % d'entre eux, se rapportent à des pollutions réelles, bénignes, graves ou très graves de cours d'eau.

Quant aux chiffres pour la dépollution, il n'en existe pas de précis. Cette situation est d'ailleurs due au fait que la plupart des pollutions industrielles sont provoquées par des substances solubles qui ne justifient donc pas des opérations de nettoyage du cours d'eau pollué, si ce n'est malheureusement le ramassage de poissons morts.

Quelques opérations de dépollution – notamment pour les hydrocarbures – ont été mises en place par la protection civile via l'utilisation de produits absorbants et de barrages flottants.

En ce qui concerne le tonnage de poissons, je vous ai répondu : cela dépend de beaucoup de facteurs et *a fortiori* s'il y a répétition de pollution, il y a moins de poissons.

Le coût des interventions d'urgence pour une dépollution directe n'est pas identifié spécifiquement dans les frais de fonctionnement du département : je parle des traitements, des véhicules, etc. parce qu'il faut en tenir compte. Les seuls chiffres spécifiques disponibles immédiatement sont ceux relatifs au coût de l'assistance procurée par l'Agence «Prévention et Sécurité», «SOS Pollution», à savoir 105.000 euros par an. Concernant le coût global d'amélioration de la qualité de l'eau, il y a tous les programmes d'égouttage, d'épuration, etc., plus d'autres crédits s'élevant à plus d'un milliard d'euros pour la période des quatre prochaines années, si on additionne évidemment l'ensemble.

En ce qui concerne les sanctions et le montant des amendes, je vous ai répondu et je ne vais pas revenir sur le cas particulier – vous n'avez d'ailleurs pas voulu le faire – cela suit son cours, évidemment.

Concernant l'ensemble des autres mesures à prendre et les investissements existants déjà au niveau de l'entretien, la Région a investi plus de trois millions d'euros par an pour l'entretien des cours d'eau de première catégorie, ce qui n'est quand même pas rien.

Pour conclure sur le sujet, la politique que j'entends mener s'articule autour de trois axes.

Le premier axe est celui de l'épuration, qui a été renforcé en ayant d'ailleurs – rappelez-vous – indiqué les nouveaux critères environnementaux sur le choix des stations d'épuration, en ce compris les petites stations d'épuration puisqu'on a réinjecté un budget de 65 millions d'euros sur 61 stations d'épuration nouvelles, petites, de moins de deux mille équivalents habitants avec des critères liés à la biodiversité, liés à l'impact sur l'environnement pour d'abord travailler dans les endroits les plus sensibles. J'ai d'ailleurs mis les mêmes critères pour l'épuration individuelle, au niveau des zones prioritaires. Ce premier axe sera certainement le plus fort, le plus relevant.

Le deuxième axe concerne tout ce qu'on peut mettre en place au niveau de la propreté, de l'entretien et il existe aujourd'hui à cet égard des budgets dédiés à l'entretien qui doivent être prolongés au travers d'un nouveau programme ou d'un programme spécial qui serait articulé autour des contrats de rivières avec des moyens humains mis en place, un peu comme je le fais au niveau des Wallo'net avec les maisons de tourisme, pour avoir cette vision la plus large possible sur un territoire, des cours d'eau.

Quant au troisième axe, ce sont les sanctions (contrôle, sanction, répression). Le contrôle, c'est

notamment dans le cadre de la révision de la Directive IPPC, afin d'avoir des réseaux de mesures en continu à la sortie des principales industries. On ne va pas tomber dans la bêtise de demander cela à chaque petite entreprise de la Région. On parle ici des gros industriels. Le contrôle des mesures doit être plus large.

La répression et les sanctions, c'est notamment l'avant-projet de décret dont je vous ai parlé, mais aussi les moyens humains via l'URP et via la Police de l'Environnement qui doit avoir de plus en plus, malgré le bras armé qu'est l'URP, sur le terrain, un rôle de sanction et un rôle de poursuite sans lequel vous mettez évidemment à mal les deux autres et tous les efforts qui sont réalisés par tout le monde.

À ces trois axes essentiels, j'oserais en ajouter un dernier : l'éducation.

La sensibilisation à l'environnement est importante, mais l'éducation de chaque être humain dans notre Région, dès son plus jeune âge aussi, afin qu'il ait des gestes et comportements davantage respectueux de l'environnement, bien sûr, mais aussi des autres. C'est non seulement important pour la biodiversité, mais également pour l'image de notre Région.

Une région qui se respecte, respecte son environnement et respecte certainement la propreté publique. J'en fais vraiment un cheval de bataille parce que je sais que cela a des conséquences qui dépassent largement les aspects environnementaux puisque cela touche aussi aux aspects économiques et sociaux. Vous le savez parfaitement bien puisque vous mettez en place différents programmes au niveau local.

M. le Président. – La parole est à M. Fontaine.

M. Fontaine (MR). – Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. On ne va évidemment pas ici polémiquer, ce n'était d'ailleurs pas du tout l'objet de mon interpellation. Je crois que nous avons les mêmes préoccupations en la matière et donc, il était intéressant de faire le point là-dessus.

Je suis d'accord avec vos différents axes que j'avais d'ailleurs développé dans mon interpellation, mais j'insiste sur l'éducation, parce que je crois que c'est vraiment là que se situe le problème. Tant qu'on ne parviendra pas à persuader une partie de notre population qu'il ne faut pas rejeter dans la rivière un certain nombre de produits dangereux ou de déchets, même s'ils ne sont pas dangereux mais qu'ils sont polluants du point de vue visuel, en vertu du principe «pas vu, pas pris», il y aura toujours un risque, à un moment donné, d'avoir une pollution importante.

Vous avez dit, Monsieur le Ministre que c'était surtout au niveau des grosses entreprises que la probléma-

tique se situait, mais je crois qu'il ne faut pas oublier les autres aussi parce qu'il y a des habitudes qui se sont installées. Il y a un tas d'entreprises qui sont riveraines de cours d'eau et parfois de cours d'eau plus petits, comme ceux dont M. Meureau a parlé – il parlait de la Meuse où il y a eu un problème, or, on sait que ce n'est pas une grande rivière navigable – et donc, il faut aussi sensibiliser ces entreprises parce qu'il y a des habitudes ancestrales. Les entreprises ou les exploitations agricoles se sont installées à côté de cours d'eau et il y a une tendance à considérer qu'on rejette dans le cours d'eau tout ce dont on n'a plus besoin.

C'est un véritable problème auquel il faut vraiment sensibiliser les gens. Si, dans les grandes entreprises on a des programmes et on fait des efforts parce qu'il y a des amendes à la clé qui, évidemment, risquent d'être dangereuses pour l'entreprise, il y a aussi tous ces petits faits répétitifs, journaliers, les habitudes qui ont été prises et il faut parvenir à persuader les gens qu'on peut aussi rejeter ces déchets ailleurs que dans la rivière parce que, finalement, cela aboutit aussi dans les rivières plus grandes et cela pose des problèmes de nettoyage.

Je suis sur ce diagnostic d'accord avec tout ce que vous nous avez dit, mais j'insiste sur la sensibilisation, et la Région wallonne a un certain nombre d'outils pour le faire. Il faut renforcer davantage le message à ce niveau-là et peut-être, par exemple, via les CRIE, en leur demandant d'agir en la matière au niveau du public adulte et pas uniquement du public jeune.

M. le Président. – Si M. Pire le permet, je vais énoncer ma réplique, comme cela, on reste dans l'ordre des intervenants. (*Assentiment.*)

*(M. Fontaine, Commissaire,
prend place au fauteuil présidentiel.)*

M. le Président. – La parole est à M. Meureau.

M. Meureau (PS). – Je me réjouis des différents aspects de la réponse de M. le Ministre.

D'abord, l'Unité de Répression des Pollutions (URP) est un outil important. Avant d'être en politique, je travaillais dans un laboratoire d'analyses situé en bord de Meuse, et les pollutions de la Meuse se passaient généralement pendant les vacances et c'est pour cela que j'ai utilisé à dessein tantôt les mots «accidents volontaires». On nettoyait des cuves, on profitait de l'absence, organisée ou pas de l'ingénieur.

M. Lutgen, Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme. – Vous m'excuserez de vous interrompre, mais dans le cas des trois

pollutions qui ont eu lieu chaque fois, soit le week-end, soit la nuit, j'ai discuté avec les responsables des entreprises concernées. Des procédures ont été mises en place au niveau de l'entreprise, mais il y a des inconscients – même les travailleurs, parce que j'en ai parlé au syndicat aussi – qui se disent: «*Bof, le chef n'est pas là, on y va.*» et on se simplifie la vie en jetant des détritiques à la rivière. En fait, c'est ce qui s'est passé et pas autre chose.

M. Meureau (PS). – Par ailleurs, j'ai entendu que c'était en septembre, donc, gare aux mois de juillet et août, il faudra faire attention là, que ce soit sur un cours d'eau ou l'autre puisqu'on parle de la Sambre, moi je parlais de la Meuse, où on a tout vu aussi.

Effectivement, les contrats de rivières sont des outils vraiment importants parce que l'on sort d'un cadre uniquement communal et on a une vision un peu plus large de l'ensemble du cours d'eau ou, dans mon cas, du tronçon de cours d'eau concerné.

Je voudrais simplement attirer l'attention que si l'action a lieu grâce au contrat de rivières, il faudra assurer le financement corrélatif, mais j'ai compris que c'était l'esprit.

Il est important aussi, pour une zone déterminée, de pouvoir avoir une équipe, qui ne doit pas être titanesque, mais à demeure, que ce soit des gens qui connaissent le cours d'eau parce qu'il y a des endroits-clés – je pense à la proximité des ponts quand c'est semi-urbain ou urbain – et quand on connaît son cours d'eau, on connaît les endroits privilégiés ou les «accidents» arrivent.

Ce sera d'autant plus positif sur le plan social, que c'est une occasion de remettre au travail des gens qui ne bénéficient pas de formation ou qui sont probablement dans l'incapacité d'aller plus loin dans les formations. Et là, celui qui est courageux, il peut trouver du travail et c'est du travail dans l'intérêt de la société.

*(M. Meureau, Président,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

M. le Président. – Monsieur Pire, vous avez la parole.

M. Pire (FN). – M. Fontaine a évoqué certaines grandes et grosses rivières, vous avez parlé de la Meuse, on a parlé de la Meuse et vous avez parlé du Geer, mais je voudrais parler de la Vesdre, du Hoyoux et de l'Ourthe.

Ce sont des rivières qui, lorsqu'il y a beaucoup d'eau, montent très fort. Dans la pollution visuelle, tous les sacs en plastique s'attachent à une certaine hauteur.

Contrairement aux rivières canalisées où le plastique ne sait pas résister.

Indépendamment des écoconseillers dont on vient de parler, qui pourraient constituer la base permanente de ce genre d'activités, il faut permettre aux autorités qui vont s'occuper de ce genre de problème, de former des équipes provisoires, limitées dans le temps, pour nettoyer lorsqu'on a eu des hautes eaux ou des inondations.

C'est typique d'un certain nombre de rivières qui grandissent et qui diminuent selon la pluviométrie.

M. le Président. – Ceci clôture nos travaux. La séance est levée.

– La séance est levée à 14 heures 47 minutes.

LISTE DES ABRÉVIATIONS COURANTES

AOC	Appellation d'origine contrôlée
AOP	Appellation d'origine protégée
Bofas	Fonds d'assainissement des sols des stations-service
CRIE	Centre régional d'initiation à l'Environnement
CRIOC	Centre de Recherche et d'Information des Organisations de Consommateurs
CWATUP	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine
DGATLP	Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine
DGRNE	Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement
DPE	Division de la Police de l'Environnement
GEIE	Groupe européen d'Intérêt économique
GPS	Groupe Prospective socialiste
IGP	Indication géographique protégée
Interreg	Initiative communautaire concernant les zones frontalières
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
Nimby	Not in my backyard («pas dans mon jardin»)
OMC	Organisation mondiale du Commerce
OPT	Office de Promotion du Tourisme
OTCE	Office du Tourisme des Cantons de l'Est
OWD	Office wallon des Déchets
RESA	Relance économique et Simplification administrative
RW	Région wallonne
SPAQuE	Société publique d'Aide à la Qualité de l'Environnement
SPGE	Société publique de Gestion de l'Eau
UCM	Union des Classes moyennes
URP	Unité de Répression des Pollutions